

AVISU CESEC 2019-54¹
AVIS CESEC 2019-54

Relatif au
Rilativu à u

Budget supplémentaire de la Collectivité de corse pour l'exercice 2019,
Bugettu supplimentariu di a Cullettività di Corsica par l'aserciziu 2019

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 10 septembre 2019 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **le budget supplémentaire de la Collectivité de corse pour l'exercice 2019;**

Vistu a lettera di presentazione di u 10 di settembre di u 2019 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica ch'è dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u bugettu supplimentariu di a Cullettività di Corsica pà l'aserciziu 2019

Après avoir entendu, Jean BIANCUCCI Conseiller exécutif et Madame Alexandra FOLACCI Directrice Générale Adjointe en charge des finances ;

Dopu intesu Jean BIANCUCCI, Cunsiglieru Esecutivu e Alexandra FOLACCI, DGA in carica di è finanze

Sur rapport de Marc NINU, pour la commission « finances, suivi et évaluation des politiques publiques » ;

À nant'à u raportu di Marc NINU, p'è a Cummissione finanze, seguitu è valutazione di e pulitiche publiche

Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 24 septembre 2019 à Bastia,
Prononce l'avis suivant

U Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 24 di settembre di u 2019, in Bastia
Prununzia l'avisu ch'è seguita

Le Budget Supplémentaire 2019 est le deuxième BS présenté par la Collectivité de Corse depuis sa création.

Il porte le montant total du budget 2019 à 1.989 Mds€ (1.922Mds€ en 2018) et s'équilibre en recette et en dépense à 277.855M€.

¹ **Adopté à l'unanimité**

Résultats du vote

Votants : 42

Pour : 42

Le CESEC a pris connaissance du Budget Supplémentaire actant la reprise des résultats et restes à réaliser adoptés dans le cadre du Compte administratif de l'exercice précédent ainsi que des différents ajustements budgétaires opérés notamment sur la base de redéploiements de crédits sur les programmes dont le niveau d'avancement ne permettra pas une consommation des crédits inscrits au BP 2019.

Ces redéploiements de crédits pourront abonder les besoins de programmes qui ont été adoptés par l'Assemblée de Corse après le vote du Budget Primitif et aussi les besoins complémentaires de crédits pour des programmes qui affichent un état de réalisation élevé.

Le CESEC observe la trajectoire financière de la Collectivité de Corse :

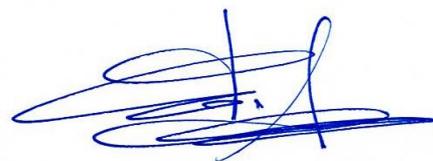
- Un maintien de l'épargne à un taux de 16% ;
- La baisse du niveau d'emprunt ;
- Une capacité de désendettement, calculée selon l'hypothèse haute d'une mobilisation totale de l'emprunt, qui s'établirait à 4,8 ans bien en deçà du ratio de désendettement plafonné à 9 ans ; norme retenue par la loi de programmation des finances publiques ;

Le CESEC constate et souligne le premier « toilettage », dans un souci de bonne gestion pluriannuelle, effectué en matière d'autorisations de programme (AP) et d'autorisations d'engagements (AE) devenues sans objet, par la Collectivité de Corse suite à son avis N°2019-10 relatif au budget Primitif dans lequel il avait considéré :

« ... que la plus grande vigilance doit être portée sur le stock des autorisations de programme afin de donner une lisibilité plus fine des possibilités de réalisation ... plus particulièrement pour ce qui concerne la caducité et l'annulation des AP/AE non effective au terme de 3 ans »

Le CESEC prend acte du BS 2019 qui lui a été présenté.

Le Président du CESEC,

A blue ink signature, appearing to be 'Paul Scaglia', written in a cursive style with several loops and a long horizontal stroke at the end.

Paul SCAGLIA